

convenus des conférences à tenir à *Lille*, & de procéder à leur ouverture, au plutôt dans le terme de trois mois, à compter du 22. Mais que cette Convention fut signée à Versailles par le Prince de Lichtenstein, Ambassadeur de l'Empereur, & par Mr. Amelot, Ministre & Secrétaire d'Etat, munis des pouvoirs nécessaires à cet effet. On doit produire dans ces conférences les Titres que chacun prétend avoir, & discuter & convenir selon les regles de la justice, de l'équité & de la convenance mutuelle; des droits qui peuvent appartenir à l'une ou à l'autre des deux Puissances, sur lesdites Terres; en se promettant même réciproquement que les opérations des Commissaires commenceront par les matieres qui regardent le Duché de Luxembourg, & ses limites, & principalement par ce qui concerne les Bureaux.

*Déclaration faite à la Porte Ottomane pour la porter à la Paix.*

III. De la part que prend Sa Majesté & son pacifique & consommé Ministre le Cardinal de Fleury, pour rendre la paix aux Puissances Chrétiennes, actuellement en guerre avec l'Empire Ottoman, on peut attendre plus d'effet que de toute autre démarche. Mr. le Marquis de Villeneuve, Ministre du Roi à Constantinople, a ordre de tout mettre en œuvre pour arriver au but qu'on s'est proposé; & comme celui qui réside à Petersbourg s'est donné des mouvemens pour engager la Czarine à la restitution d'*Oczakow* au Sultan, & que cette Souveraine a eu la condescendance d'y acquiescer, comme on l'apprend, on a envoyé de nouveaux ordres à Mr. de Villeneuve de déclarer à la Porte, qu'au cas qu'elle refuse d'accepter la paix à des conditions si raisonnables, le Roi se verroit obligé d'appuyer sa médiation par des moyens plus efficaces. C'est ainsi que la Cour s'explique pour engager le Grand Seigneur au parti qu'on lui propose; d'où l'on doit conclure qu'une